Fondation de France

Grand Ouest

Comment convaincre un mécène ?

05 février 2019

Yann Desdouets – Délégué général
Agathe Thivet – Assistante programme

Objectifs de notre rencontre :

Présentation en 2 parties :

- Connaître la Fondation de France : présentation générale
- Organiser sa recherche de financements et la diversification de ses ressources

Et bien entendu… échanger !

Notre MISSION : accompagner…

TOUS CEUX QUI VEULENT AGIR POUR L'INTERÊT GENERAL

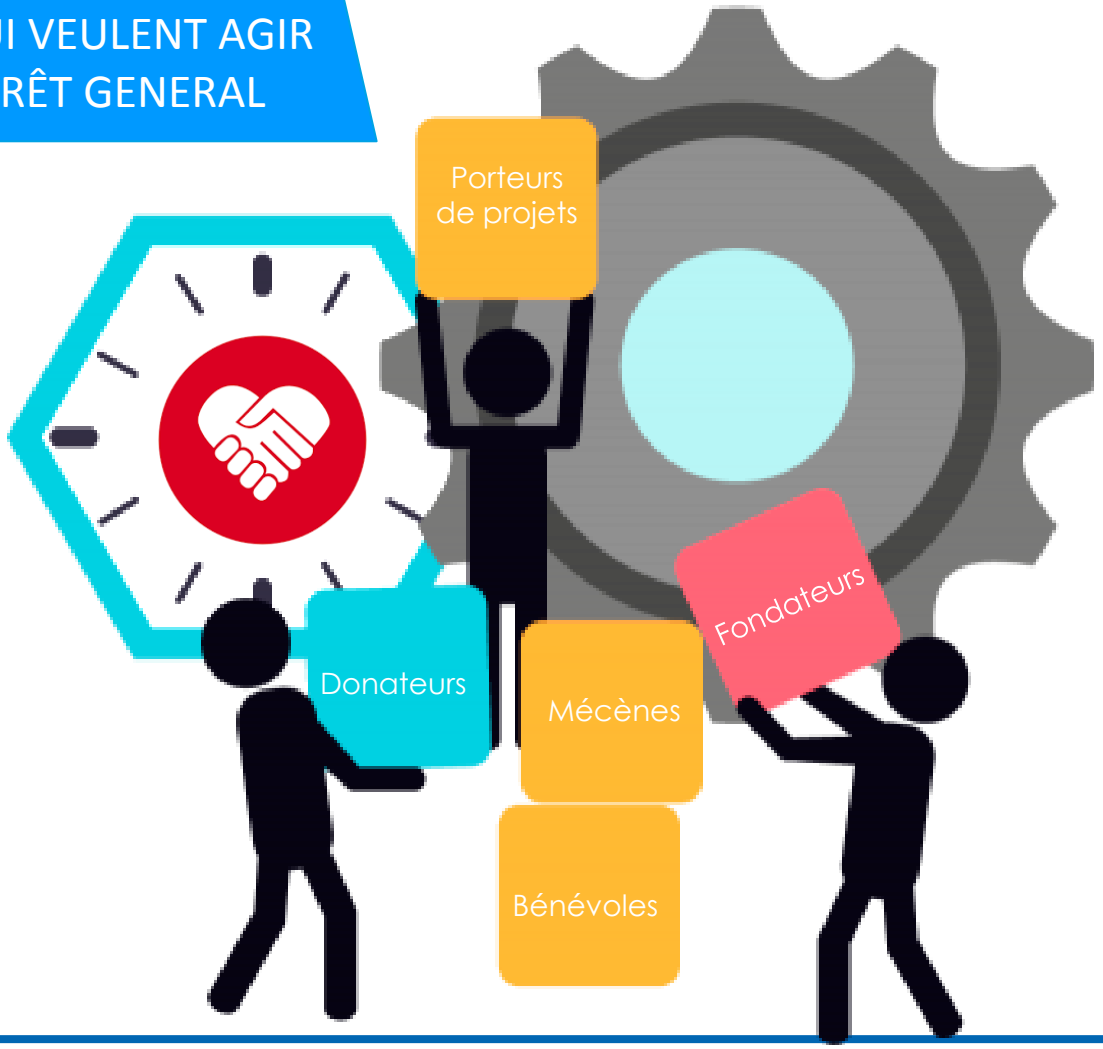

Fondation de France
Grand Ouest

Dans tous les domaines de l'intérêt général

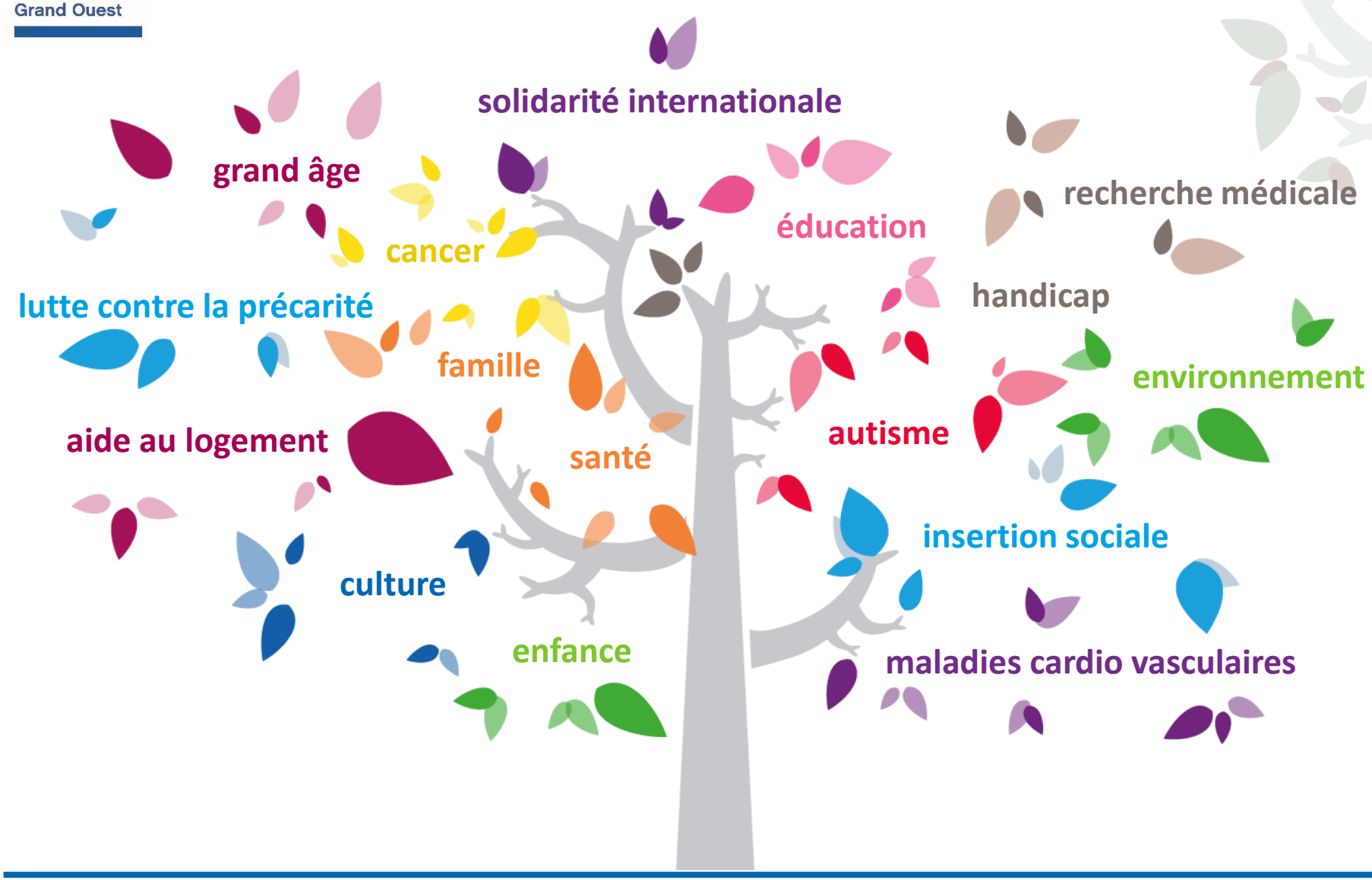

Fondation de France
Grand Ouest

Deux **modes d'intervention**

1 LE DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMME D'ACTIONS DE LA FONDATION DE FRANCE

DONATEURS

TESTATEURS

MÉCÈNES

BÉNÉVOLES

PORTEURS DE PROJETS

COLLECTER ET GÉRER

DETECTER, SÉLECTIONNER

REDISTRIBUER, ACCOMPAGNER, PARTAGER

2 L'ACCOMPAGNEMENT DE FONDATIONS ABRITEES PAR LA FONDATION DE FRANCE

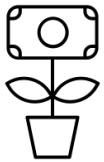

FONDATEURS PARTICULIERS OU ENTREPRISES

ABRITER, CONSEILLER ET GÉRER

Soutien des programmes de la FDF

Développement de programmes d'actions en propre

Fondation de France
Grand Ouest

1er réseau de philanthropie en France

28
entreprises partenaires

490 000
donateurs

180 000
Projets soutenus depuis 1969

586
bénévoles experts et terrain

Fondation de France

850
fondations abritées

Premier acteur privé d'intérêt général

202
salariés

Fondation de France
Grand Ouest

Chiffres clés, en 2017

9 800

projets soutenus

850

fondations abritées

586 bénévoles & 202 salariés

175 millions d'€

consacrés à la sélection, la mise en œuvre et le suivi des projets

490 000

donateurs

Fondation de France

Grand Ouest

Un réseau de proximité,
pour agir au plus près des besoins

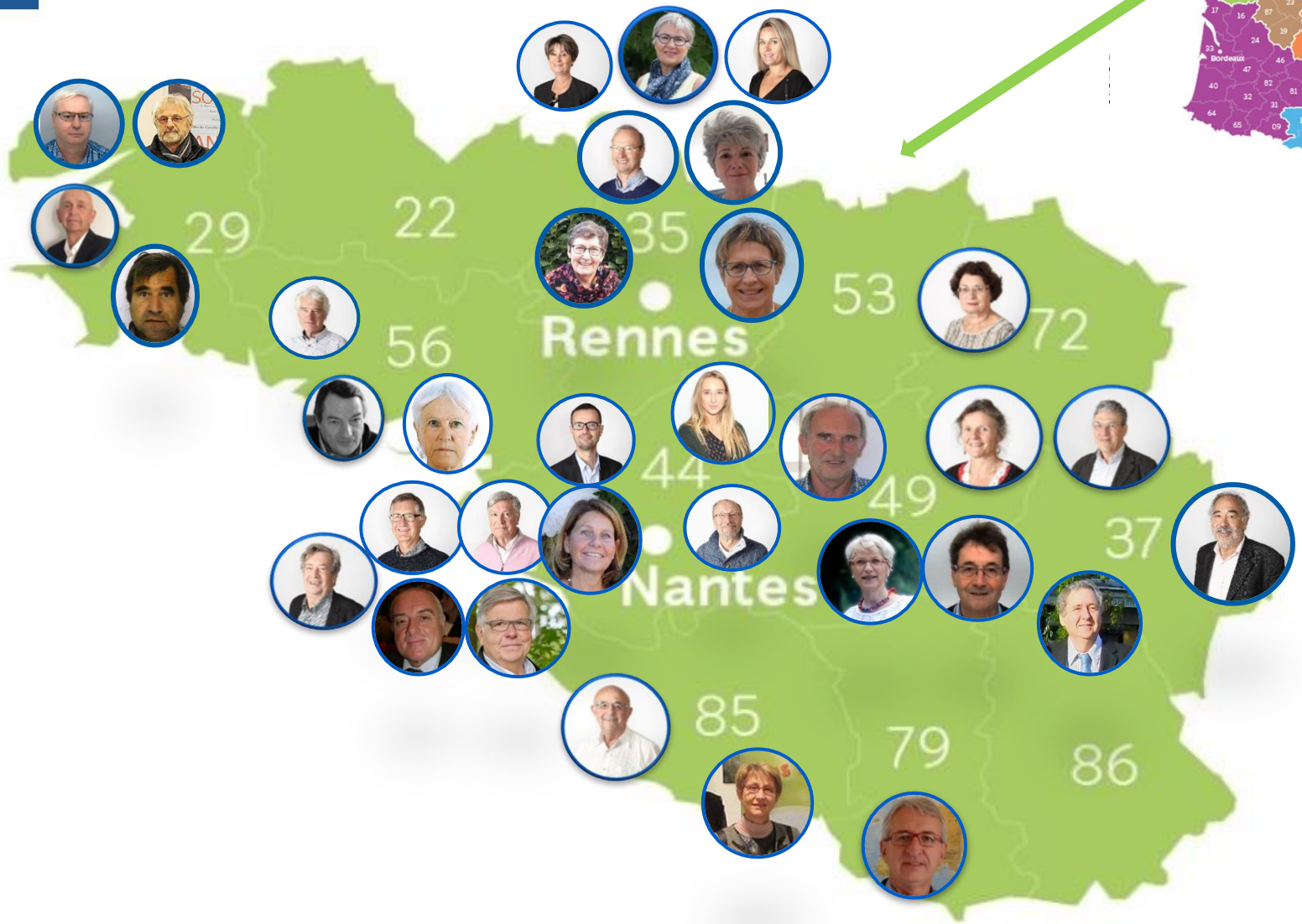

Fondation de France
Grand Ouest

Redistribuer, en proximité

Zoom sur

La sélection des projets

Comment sont sélectionnés les projets que nous soutenons ?

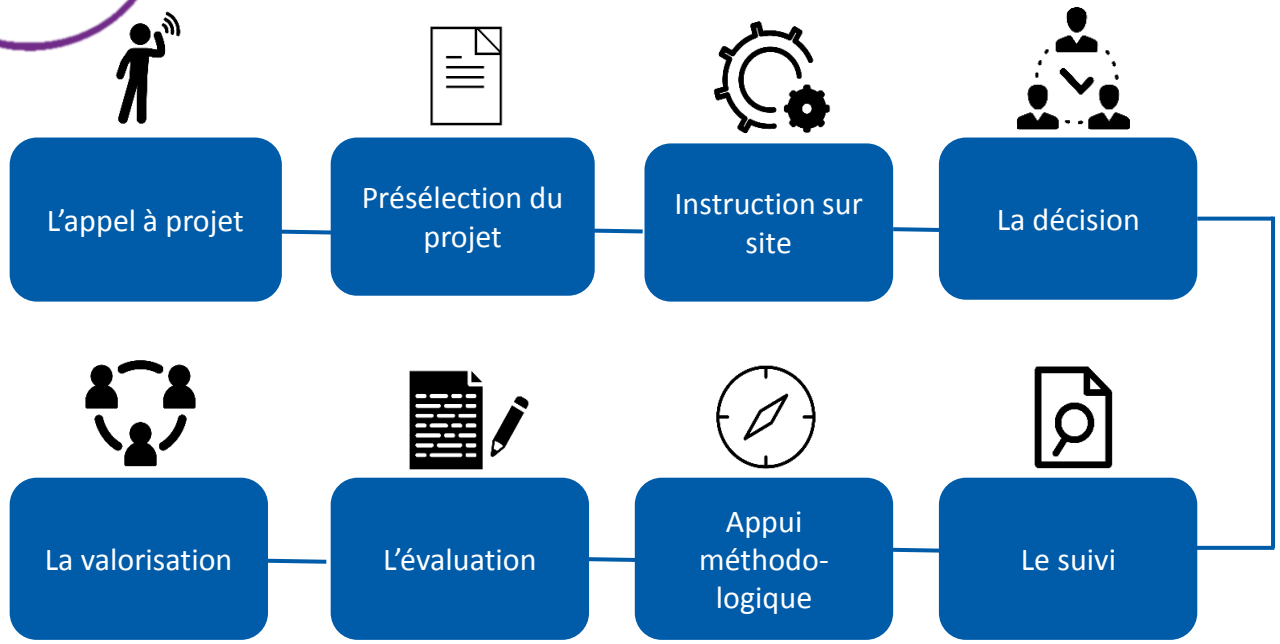

Fondation de France
Grand Ouest

Le Grand Ouest, en quelques chiffres

950

projets soutenus

36

fondations abritées

35

bénévoles

9,8 millions d'€

consacrés à la sélection, la mise en œuvre et le suivi des projets

64 000

donateurs

Pour quelles raisons faire du mécénat ?

Principales motivations du mécène :

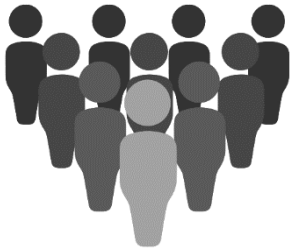

Mobilisation des salariés

Réputation et image

Construire des relations

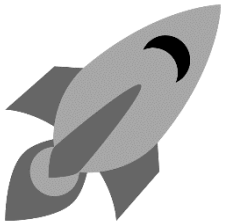

Innovation

Principales motivations de l'association :

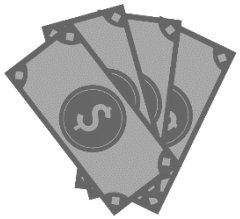

Ressources financières

Compétences

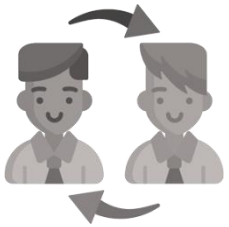

Implication des acteurs

Fondation de France

Grand Ouest

Points préalables à une recherche de mécénat

Eligibilité au mécénat de la structure associative :

CRITÈRES	INTERET GÉNÉRAL	UTILITÉ PUBLIQUE
Avantage	Eligibilité au mécénat	Eligibilité au mécénat Eligibilité aux donations et legs
Gestion désintéressée et activité non lucrative	✓	✓
L'activité ne profite pas à un cercle restreint de personnes	✓	✓
Pas de relation privilégiée avec une entreprise	✓	✓
Exercer son activité dans au moins un des domaines d'intérêt général	✓	✓
Activité qui dépasse le cadre local		✓
Nombre d'adhérents > 200		✓
Période probatoire de fonctionnement de 3 ans		✓
Solidité financière tangible		✓

Documents « institutionnels » fiables, récents, pertinents :

- Statuts de l'association
- Déclaration au Journal Officiel
- Liste du Conseil d'Administration à jour (valorisation des compétences des administrateurs)
- Organigramme Salariés & Bénévoles à jour (valorisation des compétences)
- Rapport d'activité de l'association (valorisation de partenariats existants)
- Rapport financier de l'association
- Site web & réseaux sociaux existants et actualisés

Identification d'une équipe bénévole

(+ salariée… si les moyens financiers le permettent !)

Les profils recherchés :

- Compétences financières (rédaction des comptes et du budget)
- Compétences en gestion de cycle de projet – ou ad minima compétences rédactionnelles
- Compétences relationnelles (hommes et femmes des réseaux économiques locaux)
- Identification des centres de ressources qui peuvent accompagner l'association (type Centre de Ressources à la Vie Associative, Maison des associations, …)

Fondation de France

Grand Ouest

Rédaction du dossier de présentation du projet à financer

Rédaction de la demande de financement :

La forme :

S'adresser à des « profanes »

Qualité – synthèse

Lisibilité

Tout remplir, envoyer tous les documents

Respecter les délais

Jargon professionnel, sigles, …

Quantité – longueur - répétitions

Demandes manuscrites

Maturité du projet :

- En interne, le fruit d'une réflexion collective partagée par les équipes et la hiérarchie : « tout seul, on va plus vite… ensemble, on va plus loin… »
- En externe : réflexion partagée avec d'autres acteurs, travail en réseau

La présentation du dossier :

Pourquoi un dossier de demande de subvention ?

- Ambition de structurer la démarche projet et de lister un ensemble de questions à se poser dans le montage du projet

Le dossier :

- Rubrique 1 : description générale de l'organisme
  - Objet statutaire / Grands principes d'intervention / Description des activités générales / Description des modalités de gouvernance / Etats financiers
- Rubrique 2 : description du projet
  - Résumé du projet/ Contexte et diagnostic / Objectifs du projet / Actions mises en œuvre / Calendrier projet / Publics ciblés par l'action/ Moyens nécessaires au projet (humains / matériels / méthodologiques) / Budget prévisionnel projet sur 3 années / Tableau d'évaluation du projet
- Pièces annexes à joindre :
  - Déclaration au J.O. / Statuts / Liste des membres du Conseil d'administration /Rapport d'activité de la dernière année / Compte de résultat et bilan de l'année précédente de l'organisme / Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours / Relevé d'identité bancaire

Fondation de France
Grand Ouest

Des points de vigilance :

La « chaîne du projet », et ses différents maillons : Diagnostic <> Objectifs <>Actions<>Planification<> Moyens <> Evaluation

- **Diagnostic territorial**
- **Objectifs** clairement définis, priorisés et hiérarchisés
- Des **bénéficiaires** clairement identifiées
- Des **actions** spécifiques / activités
  - Qui font l'objet d'une **planification** précise
- Des **ressources** financières / humaines / matérielles clairement identifiées
- Définir des indicateurs d'évaluation : EVALUER, C'EST :
  - Apprécier l'impact de l'action réalisée
  - Produire des connaissances permettant de mesurer les écarts entre les objectifs et les résultats, sur lesquelles on applique un jugement, en vue de prendre des décisions

L'évaluation :

Objectifs initiaux *	Actions **	Résultats attendus ***	Indicateurs ****	Outils *****

** Objectifs prévus initialement*
*** Actions mises en œuvre*
**** Impacts sur les comportements et/ ou pratiques*
***** Eléments quantitatifs ou qualitatifs qui permettront de juger, en fin de projet, si les objectifs sont approchés ou atteints.*
****** Moyens de collecte des informations utilisés pour chaque indicateur (exemples : liste de présence, cahier de transmission, questionnaires, interviews, …).*

Fondation de France

Grand Ouest

Recherche mécènes (*désespérément ?*) :

Questions à aborder :

Identification des besoins de l'association ?

- Hiérarchisation des projets et actions, quels projets prioritaires ?
- Quel type de mécénat (numéraire, nature, compétence)

Rétro-planning qui intègre :

- Le temps nécessaire pour définir votre stratégie
- Le temps nécessaire pour solliciter les bailleurs + celui dont ont besoin les mécènes contactés pour analyser la demande

Questions à aborder :

Quels bailleurs solliciter ?

Identifications des offres existantes

Ciblage des entreprises du territoire

Réseau… Réseau !

Eviter les demandes spontanées non ciblées !

Rendez-vous – Jour J :

- Ecoute… + Ecoute… + Ecoute !
- Que pouvez vous apporter au mécène en réponse à ses motivations pour vous recevoir ?
- Quels sont les atouts de l’association.

Les programmes de la Fondation de France :

Qui – Quoi ?

- ✓ Organisme à but non lucratif ou à gestion non intéressée
- ✓ Aide au démarrage ou développement d'un projet
- ✓ Subvention annuelle ou pluriannuelle (max 3 ans)
- ✓ Dépenses d'investissement ou fonctionnement dédiées au projet
- ✓ Montant de l'aide : Fonction des besoins du projet

Exclusions

- ✗ Fonctionnement des actions régulières d'une structure
- ✗ Demandes liées à des difficultés financières
- ✗ dispositifs relevant d'une prise en charge de droit commun
- ✗ Travaux de construction, bâtiment

L'appel à projets :

Pourquoi des appels à projets ?

- Moyens budgétaires qui ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. Politique de financement établie qui hiérarchise et « critérise »
- Nécessité « d 'industrialiser » les processus de traitement des demandes
- Souhait d'inscrire les offres dans une complémentarité avec d'autres offres pouvant exister (collectivités, autres fondations)

Contenu de l'appel à projets :

- Une date limite de dépôt dossier
  - 1 à 2 dates par année (fin janvier/fin mars & juin/septembre)
- Objectif général ou « philosophie » de l'appel à projets
- Critères de sélection : 5 à 6 par appels à projets
- Une rubrique « ne seront pas retenus »
- Une rubrique exemple de projets soutenus

Personnes âgées : accompagner le vieillissement (1/2)

Fondation de France

Appel à projets 2019

Vieillir acteur et citoyen de son territoire

Dates limites de réception des dossiers : 12 mars et 3 septembre 2019 à 17h

Contexte

Aujourd'hui, de nombreux retraités aspirent à rester le plus longtemps possible engagés dans la vie de leur quartier ou de leur village et à contribuer au développement de leur territoire. Par ailleurs, les lois du 2 janvier 2002 et d'adaptation de la société au vieillissement ont renforcé le droit des usagers à prendre part aux décisions et projets qui les concernent, afin que leurs attentes et leurs besoins soient mieux pris en compte. Cependant, la valorisation des compétences et de la parole des plus âgés se heurte encore à une organisation sociale qui stigmatise le vieillissement et cloisonne les âges. De nombreuses personnes âgées sont de ce fait privées de liens sociaux, à domicile comme en collectivité, et en proie à la solitude, au repli sur soi et au sentiment d'inutilité. La paupérisation de la population retraitée renforce ces risques.

Témoin de ces évolutions, la Fondation de France soutient des initiatives d'intérêt général qui valorisent la contribution des personnes âgées à la société et qui favorisent les liens sociaux et les échanges intergénérationnels durables.

Objectifs

Cet appel à projets vise donc à soutenir **des actions innovantes ou expérimentales** favorisant l'implication et **la participation des habitants âgés, en particulier les plus vulnérables,** à la vie locale. Nombre d'entre eux souhaitent être reconnus comme citoyens à part entière et rester acteurs dans des projets les concernant et dynamisant le développement local. Il convient donc de favoriser leur prise d'initiatives, de leur offrir des opportunités d'expression et d'engagement, la possibilité de participer jusqu'au bout de la vie aux évolutions de la société, en particulier technologiques. Cela nécessite également d'anticiper et d'accompagner les ruptures ou pertes liées au vieillissement.

Qui peut répondre ?

Les trois axes de l'appel à projets s'adressent notamment aux :

- établissements et services publics et privés non lucratifs (Ehpad, résidences autonomie, petites unités de vie, accueils de jour, de nuit, accueils temporaires, unités protégées, services d'aide ou de soins à domicile, plateformes de répit, hôpitaux, etc.) ;
- associations à but non lucratif ;
- communes, établissements publics de coopération intercommunale (Epci), groupements d'intérêt public (Gip).

Aider les personnes vulnérables

Un appel à projets de la Fondation de France, avec le soutien de la Fondation JM.Bruneau

FONDATION JM.BRUNEAU

Dates limites de réception des dossiers :

12 mars 2019, 03 septembre 2019

Objectifs :

- Bien vieillir dépend de l'état de santé de chacun, mais aussi des capacités à conserver des liens sociaux et sa place dans la société
- Actions innovantes ou expérimentales qui favorisent l'implication et la participation des habitants âgés dans la vie sociale de son quartier, de son village ; dans tous les domaines de la vie locale.

Personnes âgées : accompagner le vieillissement (2/2)

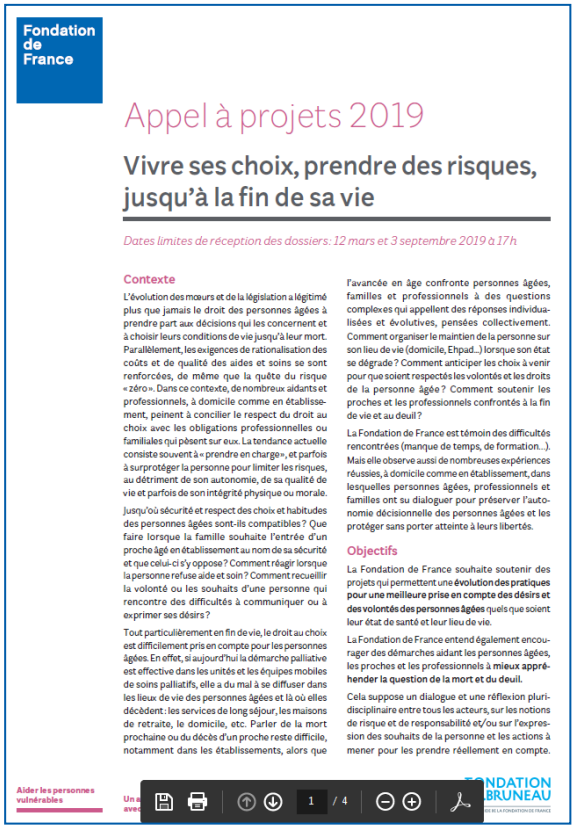

Fondation de France

Appel à projets 2019

Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie

Dates limites de réception des dossiers: 12 mars et 3 septembre 2019 à 17h

Contexte

L'évolution des mœurs et de la législation a légitimé plus que jamais le droit des personnes âgées à prendre part aux décisions qui les concernent et à choisir leurs conditions de vie jusqu'à leur mort. Parallèlement, les exigences de rationalisation des coûts et de qualité des aides et soins se sont renforcées, de même que la quête du risque « zéro ». Dans ce contexte, de nombreux aidants et professionnels, à domicile comme en établissement, peinent à concilier le respect du droit au choix avec les obligations professionnelles ou familiales qui pèsent sur eux. La tendance actuelle consiste souvent à « prendre en charge », et parfois à surprotéger la personne pour limiter les risques, au détriment de son autonomie, de sa qualité de vie et parfois de son intégrité physique ou morale.

Jusqu'où sécurité et respect des choix et habitudes des personnes âgées sont-ils compatibles ? Que faire lorsque la famille souhaite l'entrée d'un proche âgé en établissement au nom de sa sécurité et que celui-ci s'y oppose ? Comment réagir lorsque la personne refuse aide et soin ? Comment recueillir la volonté ou les souhaits d'une personne qui rencontre des difficultés à communiquer ou à exprimer ses désirs ?

Tout particulièrement en fin de vie, le droit au choix est difficilement pris en compte pour les personnes âgées. En effet, si aujourd'hui la démarche palliative est effective dans les unités et les équipes mobiles de soins palliatifs, elle a du mal à se diffuser dans les lieux de vie des personnes âgées et là où elles décèdent : les services de long séjour, les maisons de retraite, le domicile, etc. Parler de la mort prochaine ou du décès d'un proche reste difficile, notamment dans les établissements, alors que l'avancée en âge confronte personnes âgées, familles et professionnels à des questions complexes qui appellent des réponses individualisées et évolutives, pensées collectivement. Comment organiser le maintien de la personne sur son lieu de vie (domicile, Ehpad...) lorsque son état se dégrade ? Comment anticiper les choix à venir pour que soient respectés les volontés et les droits de la personne âgée ? Comment soutenir les proches et les professionnels confrontés à la fin de vie et au deuil ?

La Fondation de France est témoin des difficultés rencontrées (manque de temps, de formation...). Mais elle observe aussi de nombreuses expériences réussies, à domicile comme en établissement, dans lesquelles personnes âgées, professionnels et familles ont su dialoguer pour préserver l'autonomie décisionnelle des personnes âgées et les protéger sans porter atteinte à leurs libertés.

Objectifs

La Fondation de France souhaite soutenir des projets qui permettent une **évolution des pratiques pour une meilleure prise en compte des désirs et des volontés des personnes âgées** quels que soient leur état de santé et leur lieu de vie.

La Fondation de France entend également encourager des démarches aidant les personnes âgées, les proches et les professionnels à **mieux appréhender la question de la mort et du deuil.**

Cela suppose un dialogue et une réflexion pluridisciplinaire entre tous les acteurs, sur les notions de risque et de responsabilité et/ou sur l'expression des souhaits de la personne et les actions à mener pour les prendre réellement en compte.

Aider les personnes vulnérables

FONDATION BRUNEAU

Dates limites de réception des dossiers :

12 mars 2019, 03 septembre 2019

Objectifs :

- Actions fondées sur le respect de la dignité et des droits des personnes.
- Possibilité d'exercer sa responsabilité et son autonomie dans les actes quotidiens : se déplacer librement, continuer à gérer son argent, partager sa chambre avec son conjoint, …

Fondation de France
Grand Ouest

Enfants : favoriser l'égalité des chances

(1/2)

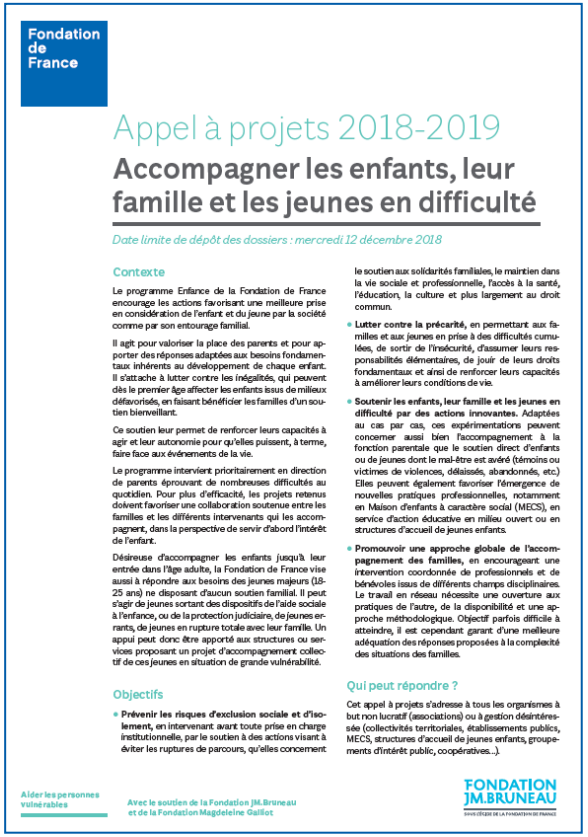

Fondation de France

Appel à projets 2018-2019

Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté

Date limite de dépôt des dossiers : mercredi 12 décembre 2018

Contexte

Le programme Enfance de la Fondation de France encourage les actions favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant et du jeune par la société comme par son entourage familial.

Il agit pour valoriser la place des parents et pour apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant. Il s'attache à lutter contre les inégalités, qui peuvent dès le premier âge affecter les enfants issus de milieux défavorisés, en faisant bénéficier les familles d'un soutien bienveillant.

Ce soutien leur permet de renforcer leurs capacités à agir et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie.

Le programme intervient prioritairement en direction de parents éprouvant de nombreuses difficultés au quotidien. Pour plus d'efficacité, les projets retenus doivent favoriser une collaboration soutenue entre les familles et les différents intervenants qui les accompagnent, dans la perspective de servir d'abord l'intérêt de l'enfant.

Désireuse d'accompagner les enfants jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte, la Fondation de France vise aussi à répondre aux besoins des jeunes majeurs (18-25 ans) ne disposant d'aucun soutien familial. Il peut s'agir de jeunes sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, ou de la protection judiciaire, de jeunes errants, de jeunes en rupture totale avec leur famille. Un appui peut donc être apporté aux structures ou services proposant un projet d'accompagnement collectif de ces jeunes en situation de grande vulnérabilité.

Objectifs

- **Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement,** en intervenant avant toute prise en charge institutionnelle, par le soutien à des actions visant à éviter les ruptures de parcours, qu'elles concernent le soutien aux solidarités familiales, le maintien dans la vie sociale et professionnelle, l'accès à la santé, l'éducation, la culture et plus largement au droit commun.
- **Lutter contre la précarité,** en permettant aux familles et aux jeunes en prise à des difficultés cumulées, de sortir de l'insécurité, d'assumer leurs responsabilités élémentaires, de jouir de leurs droits fondamentaux et ainsi de renforcer leurs capacités à améliorer leurs conditions de vie.
- **Soutenir les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté par des actions innovantes.** Adaptées au cas par cas, ces expérimentations peuvent concerner aussi bien l'accompagnement à la fonction parentale que le soutien direct d'enfants ou de jeunes dont le mal-être est avéré (témoins ou victimes de violences, délaissés, abandonnés, etc.) Elles peuvent également favoriser l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles, notamment en Maison d'enfants à caractère social (MECS), en service d'action éducative en milieu ouvert ou en structures d'accueil de jeunes enfants.
- **Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles,** en encourageant une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires. Le travail en réseau nécessite une ouverture aux pratiques de l'autre, de la disponibilité et une approche méthodologique. Objectif parfois difficile à atteindre, il est cependant garant d'une meilleure adéquation des réponses proposées à la complexité des situations des familles.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à tous les organismes à but non lucratif (associations) ou à gestion désintéressée (collectivités territoriales, établissements publics, MECS, structures d'accueil de jeunes enfants, groupements d'intérêt public, coopératives...).

Aider les personnes vulnérables

Avec le soutien de la Fondation JM.Bruneau et de la Fondation Magdeleine Gaillot

FONDATION JM.BRUNEAU

Dates limites de réception des dossiers :

12 décembre 2018

Objectifs :

- Favoriser une meilleure prise en considération de l'enfant dans des contextes sociaux et familiaux difficiles
- Valoriser la place des parents
- Apporter une réponse à la souffrance ou au désarroi des enfants
- Préserver les liens parents enfants dans des situation de rupture temporaire comme l'incarcération ou l'hospitalisation

Enfants : favoriser l'égalité des chances

(2/2)

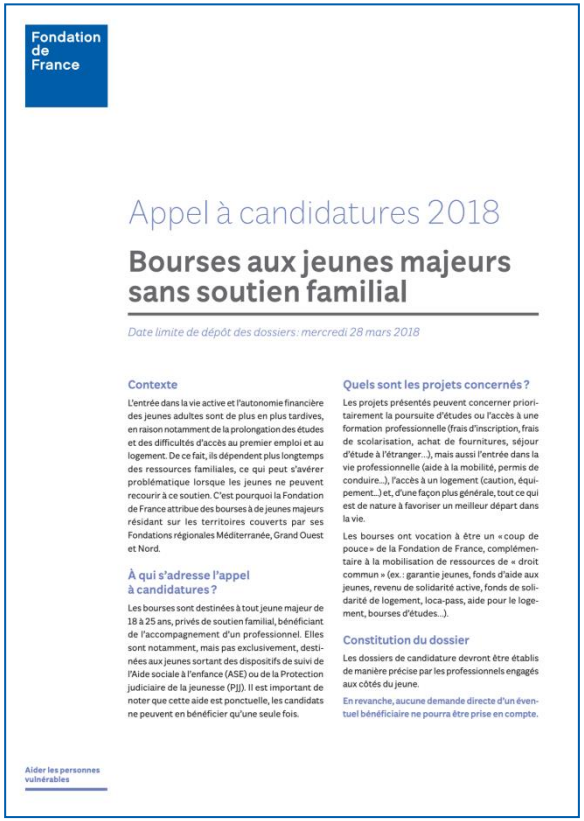

Fondation de France

Appel à candidatures 2018

Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial

Date limite de dépôt des dossiers : mercredi 28 mars 2018

Contexte

L'entrée dans la vie active et l'autonomie financière des jeunes adultes sont de plus en plus tardives, en raison notamment de la prolongation des études et des difficultés d'accès au premier emploi et au logement. De ce fait, ils dépendent plus longtemps des ressources familiales, ce qui peut s'avérer problématique lorsque les jeunes ne peuvent recourir à ce soutien. C'est pourquoi la Fondation de France attribue des bourses à de jeunes majeurs résidant sur les territoires couverts par ses Fondations régionales Méditerranée, Grand Ouest et Nord.

À qui s'adresse l'appel à candidatures ?

Les bourses sont destinées à tout jeune majeur de 18 à 25 ans, privés de soutien familial, bénéficiant de l'accompagnement d'un professionnel. Elles sont notamment, mais pas exclusivement, destinées aux jeunes sortant des dispositifs de suivi de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Il est important de noter que cette aide est ponctuelle, les candidats ne peuvent en bénéficier qu'une seule fois.

Quels sont les projets concernés ?

Les projets présentés peuvent concerner prioritairement la poursuite d'études ou l'accès à une formation professionnelle (frais d'inscription, frais de scolarisation, achat de fournitures, séjour d'étude à l'étranger..), mais aussi l'entrée dans la vie professionnelle (aide à la mobilité, permis de conduire...), l'accès à un logement (caution, équipement...) et, d'une façon plus générale, tout ce qui est de nature à favoriser un meilleur départ dans la vie.

Les bourses ont vocation à être un « coup de pouce » de la Fondation de France, complémentaire à la mobilisation de ressources de « droit commun » (ex. : garantie jeunes, fonds d'aide aux jeunes, revenu de solidarité active, fonds de solidarité de logement, loca-pass, aide pour le logement, bourses d'études...).

Constitution du dossier

Les dossiers de candidature devront être établis de manière précise par les professionnels engagés aux côtés du jeune.

En revanche, aucune demande directe d'un éventuel bénéficiaire ne pourra être prise en compte.

Aider les personnes vulnérables

Dates limites de réception des dossiers :

10 avril 2019

Objectifs :

- Bourses destinées à de jeunes majeurs de 18 à 25 ans privés de soutien familial et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- Poursuite des études, accès à une formation professionnelle, entrés dans la vie professionnelle (aide à la mobilité, permis de conduire, accès au logement, …)

Fondation de France
Grand Ouest

Education : aider tous les collégiens à réussir !

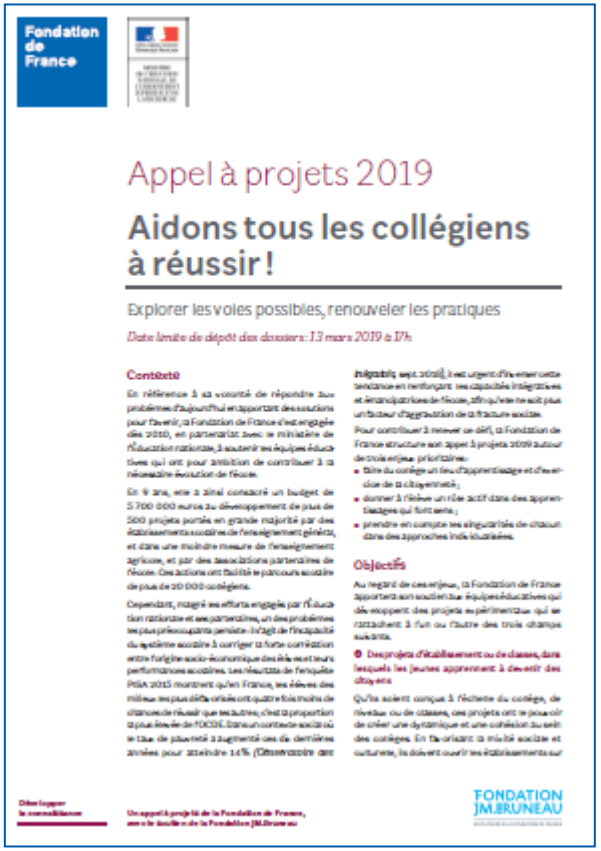

Fondation de France

Appel à projets 2019

Aidons tous les collégiens à réussir !

Explorer les voies possibles, renouveler les pratiques

Date limite de dépôt des dossiers : 13 mars 2019 à 17h

Contexte

Objectifs

FONDATION JM.BRUNEAU

Dates limites de réception des dossiers :

13 mars 2019

Objectifs :

- En partenariat avec l'Education Nationale
- Enjeu pédagogique : comment donner du sens aux apprentissages pour que les élèves puissent acquérir les connaissances et compétences du socle commun (dimension du numérique dans la démarche) : ex. dispositif d'accueil pour élèves longuement déscolarisés
- Enjeu sur les modes d'organisation : mise en œuvre de modes d'organisations collaboratifs et participatifs nécessaires à leur efficacité : ex. projet d'établissement conçu sur mesure

Fondation de France

Grand Ouest

Santé des jeunes :

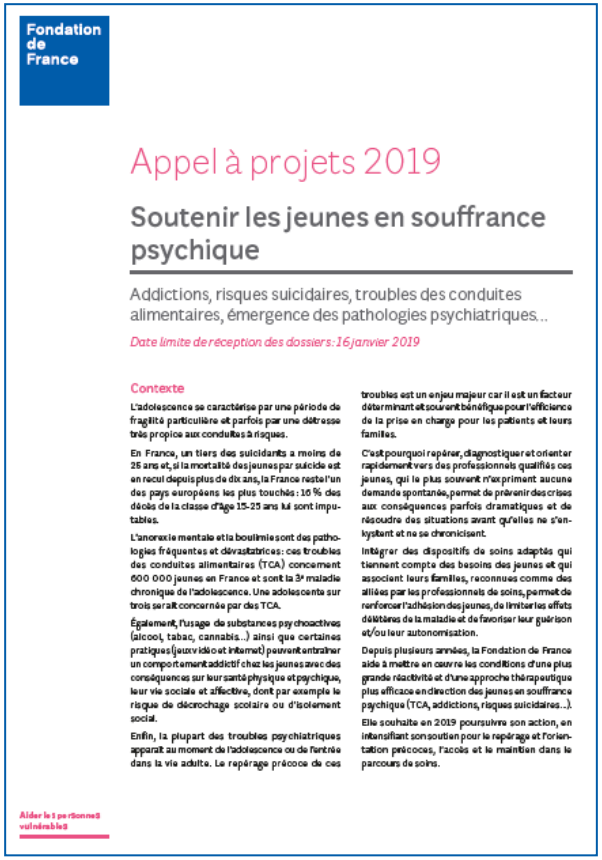

Fondation de France

Appel à projets 2019

Soutenir les jeunes en souffrance psychique

Addictions, risques suicidaires, troubles des conduites alimentaires, émergence des pathologies psychiatriques...

Date limite de réception des dossiers : 16 janvier 2019

Contexte

L'adolescence se caractérise par une période de fragilité particulière et parfois par une détresse très propice aux conduites à risques.

En France, un tiers des suicidants a moins de 25 ans et, si la mortalité des jeunes par suicide est en recul depuis plus de dix ans, la France reste l'un des pays européens les plus touchés : 16 % des décès de la classe d'âge 15-25 ans lui sont imputables.

L'anorexie mentale et la boulimie sont des pathologies fréquentes et dévastatrices : ces troubles des conduites alimentaires (TCA) concernent 600 000 jeunes en France et sont la 3e maladie chronique de l'adolescence. Une adolescente sur trois serait concernée par des TCA.

Également, l'usage de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis...) ainsi que certaines pratiques (jeux vidéo et internet) peuvent entraîner un comportement addictif chez les jeunes avec des conséquences sur leur santé physique et psychique, leur vie sociale et affective, dont par exemple le risque de décrochage scolaire ou d'isolement social.

Enfin, la plupart des troubles psychiatriques apparaît au moment de l'adolescence ou de l'entrée dans la vie adulte. Le repérage précoce de ces troubles est un enjeu majeur car il est un facteur déterminant et souvent bénéfique pour l'efficience de la prise en charge pour les patients et leurs familles.

C'est pourquoi repérer, diagnostiquer et orienter rapidement vers des professionnels qualifiés ces jeunes, qui le plus souvent n'exprimant aucune demande spontanée, permet de prévenir des crises aux conséquences parfois dramatiques et de résoudre des situations avant qu'elles ne s'enkystent et ne se chronicisent.

Intégrer des dispositifs de soins adaptés qui tiennent compte des besoins des jeunes et qui associent leurs familles, reconnues comme des alliées par les professionnels de soins, permet de renforcer l'adhésion des jeunes, de limiter les effets délétères de la maladie et de favoriser leur guérison et/ou leur autonomisation.

Depuis plusieurs années, la Fondation de France aide à mettre en œuvre les conditions d'une plus grande réactivité et d'une approche thérapeutique plus efficace en direction des jeunes en souffrance psychique (TCA, addictions, risques suicidaires...).

Elle souhaite en 2019 poursuivre son action, en intensifiant son soutien pour le repérage et l'orientation précoces, l'accès et le maintien dans le parcours de soins.

Aider les personnes vulnérables

Dates limites de réception des dossiers :

16 janvier 2019

Objectifs :

- **Améliorer le repérage précoce et l'accès aux soins de jeunes,** présentant des riques important en matière d'addictions, de TCA, de risque suicidaire ou autre souffrance psychique grave en partenariat avec des structures de soins.
- améliorer le repérage précoce et l'accès aux soins des jeunes présentant l'émergence de troubles psychiatriques;
- améliorer l'adhésion des jeunes aux parcours de soins entamés et leur suivi

Initiatives concernées : renforcement des compétences des professionnels, création ou consolidation de réseaux, d'équipes mobiles, développement d'outils d'évaluations, renforcement du rôle de l'entourage, …

Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

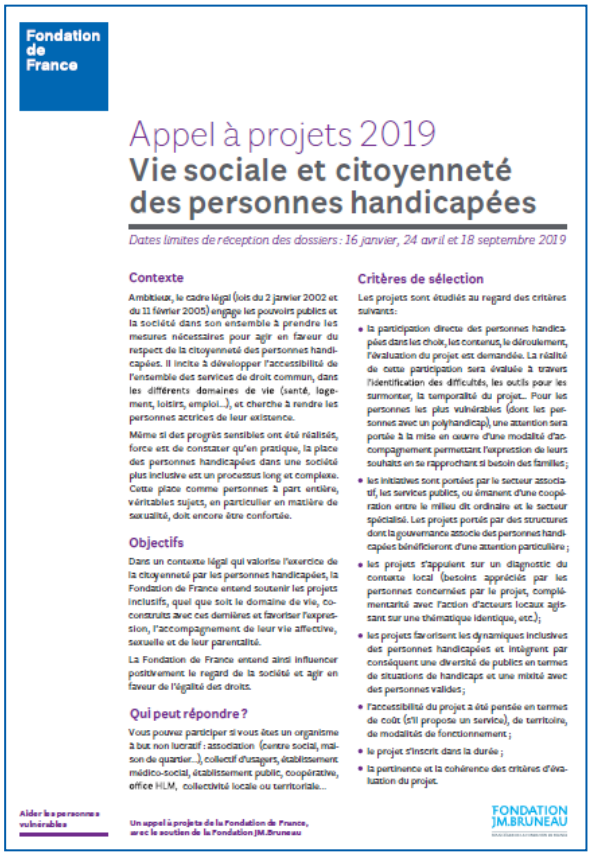

Fondation de France

Appel à projets 2019

Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

Dates limites de réception des dossiers : 16 janvier, 24 avril et 18 septembre 2019

Contexte

Ambitieux, le cadre légal (lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005) engage les pouvoirs publics et la société dans son ensemble à prendre les mesures nécessaires pour agir en faveur du respect de la citoyenneté des personnes handicapées. Il incite à développer l'accessibilité de l'ensemble des services de droit commun, dans les différents domaines de vie (santé, logement, loisirs, emploi...), et cherche à rendre les personnes actrices de leur existence.

Même si des progrès sensibles ont été réalisés, force est de constater qu'en pratique, la place des personnes handicapées dans une société plus inclusive est un processus long et complexe. Cette place comme personnes à part entière, véritables sujets, en particulier en matière de sexualité, doit encore être confortée.

Objectifs

Dans un contexte légal qui valorise l'exercice de la citoyenneté par les personnes handicapées, la Fondation de France entend soutenir les projets inclusifs, quel que soit le domaine de vie, co-construits avec ces dernières et favoriser l'expression, l'accompagnement de leur vie affective, sexuelle et de leur parentalité.

La Fondation de France entend ainsi influencer positivement le regard de la société et agir en faveur de l'égalité des droits.

Qui peut répondre ?

Vous pouvez participer si vous êtes un organisme à but non lucratif : association (centre social, maison de quartier...), collectif d'usagers, établissement médico-social, établissement public, coopérative, office HLM, collectivité locale ou territoriale...

Critères de sélection

Les projets sont étudiés au regard des critères suivants :

- la participation directe des personnes handicapées dans les choix, les contenus, le déroulement, l'évaluation du projet est demandée. La réalité de cette participation sera évaluée à travers l'identification des difficultés, les outils pour les surmonter, la temporalité du projet... Pour les personnes les plus vulnérables (dont les personnes avec un polyhandicap), une attention sera portée à la mise en oeuvre d'une modalité d'accompagnement permettant l'expression de leurs souhaits en se rapprochant si besoin des familles ;
- les initiatives sont portées par le secteur associatif, les services publics, ou émanent d'une coopération entre le milieu dit ordinaire et le secteur spécialisé. Les projets portés par des structures dont la gouvernance associe des personnes handicapées bénéficieront d'une attention particulière ;
- les projets s'appuient sur un diagnostic du contexte local (besoins appréciés par les personnes concernées par le projet, complémentarité avec l'action d'acteurs locaux agissant sur une thématique identique, etc.);
- les projets favorisent les dynamiques inclusives des personnes handicapées et intègrent par conséquent une diversité de publics en termes de situations de handicaps et une mixité avec des personnes valides ;
- l'accessibilité du projet a été pensée en termes de coût (s'il propose un service), de territoire, de modalités de fonctionnement ;
- le projet s'inscrit dans la durée ;
- la pertinence et la cohérence des critères d'évaluation du projet.

Aider les personnes vulnérables

Un appel à projets de la Fondation de France, avec le soutien de la Fondation JM.Bruneau

FONDATION JM.BRUNEAU

Dates limites de réception des dossiers :

16 janvier, 24 avril et 18 septembre 2019

Objectifs :

- Dans un contexte légal qui valorise l'exercice de la citoyenneté des personnes handicapées, la Fondation de France entend soutenir les projets inclusifs , quelque soit le domaine de la vie, co-construit avec les personnes handicapées, et favoriser l'expression , l'accompagnement de leur vie affective, sexuelle et de leur parentalité

Fondation de France
Grand Ouest

Habitat

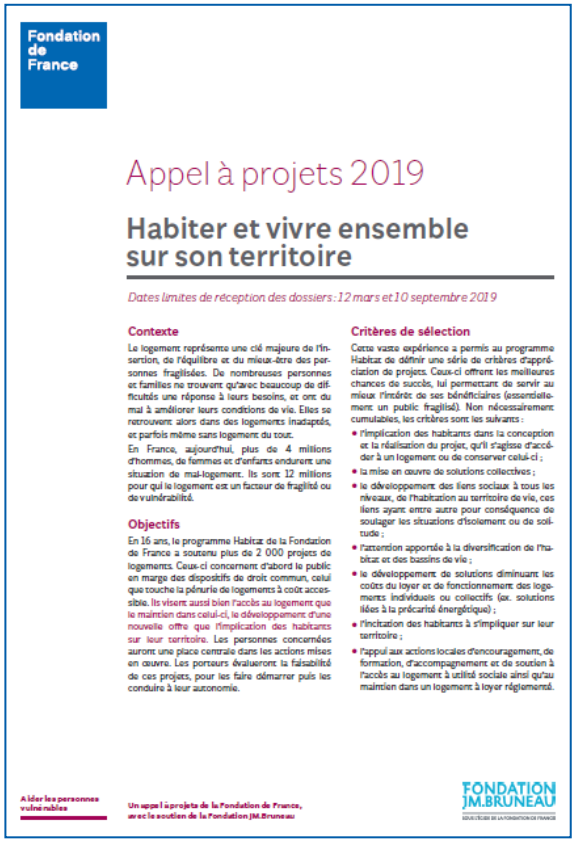

Fondation de France

Appel à projets 2019

Habiter et vivre ensemble sur son territoire

Dates limites de réception des dossiers : 12 mars et 10 septembre 2019

Contexte

Le logement représente une clé majeure de l'insertion, de l'équilibre et du mieux-être des personnes fragilisées. De nombreuses personnes et familles ne trouvent qu'avec beaucoup de difficultés une réponse à leurs besoins, et ont du mal à améliorer leurs conditions de vie. Elles se retrouvent alors dans des logements inadaptés, et parfois même sans logement du tout.

En France, aujourd'hui, plus de 4 millions d'hommes, de femmes et d'enfants endurent une situation de mal-logement. Ils sont 12 millions pour qui le logement est un facteur de fragilité ou de vulnérabilité.

Objectifs

En 16 ans, le programme Habitat de la Fondation de France a soutenu plus de 2 000 projets de logements. Ceux-ci concernent d'abord le public en marge des dispositifs de droit commun, celui que touche la pénurie de logements à coût accessible. Ils visent aussi bien l'accès au logement que le maintien dans celui-ci, le développement d'une nouvelle offre que l'implication des habitants sur leur territoire. Les personnes concernées auront une place centrale dans les actions mises en œuvre. Les porteurs évalueront la faisabilité de ces projets, pour les faire démarrer puis les conduire à leur autonomie.

Critères de sélection

Cette vaste expérience a permis au programme Habitat de définir une série de critères d'appréciation de projets. Ceux-ci offrent les meilleures chances de succès, lui permettant de servir au mieux l'intérêt de ses bénéficiaires (essentiellement un public fragilisé). Non nécessairement cumulatifs, les critères sont les suivants :

- l'implication des habitants dans la conception et la réalisation du projet, qu'il s'agisse d'accéder à un logement ou de conserver celui-ci ;
- la mise en œuvre de solutions collectives ;
- le développement des liens sociaux à tous les niveaux, de l'habitation au territoire de vie, ces liens ayant entre autre pour conséquence de soulager les situations d'isolement ou de solitude ;
- l'attention apportée à la diversification de l'habitat et des bassins de vie ;
- le développement de solutions diminuant les coûts du loyer et de fonctionnement des logements individuels ou collectifs (ex. solutions liées à la précarité énergétique) ;
- l'incitation des habitants à s'impliquer sur leur territoire ;
- l'appui aux actions locales d'encouragement, de formation, d'accompagnement et de soutien à l'accès au logement à utilité sociale ainsi qu'au maintien dans un logement à loyer réglementé.

Aider les personnes vulnérables

Un appel à projets de la Fondation de France, avec le soutien de la Fondation JM.Bruneau

FONDATION JM.BRUNEAU

Dates limites de réception des dossiers :

12 mars 2019, 11 septembre 2019

Objectifs :

- Contexte de pénurie de logement sociaux et de mal logement
- Accompagnement des ménages fragilisés dans un logement durable
- Favoriser la maintien dans le logement dans de bonnes conditions.
- S'impliquer dans l'aménagement et la vie de leur quartier

Fondation de France

Grand Ouest

Emploi et activité : des solutions solidaires pour une société numérique intégrante

Fondation de France

Appel à projets 2019

Emploi et activité : des solutions innovantes et solidaires pour une société numérique intégrante

Dates limites de dépôt des dossiers: 23 janvier et 29 mai à 17h

Contexte

Qui peut répondre?

Modalités de soutien

FONDATION J.M.BRUNEAU

Dates limites de réception des dossiers :

23 janvier 2019 & 23 mai 2019

Objectifs :

Sécurisation des parcours par la coopération et la mutualisation :

- Soutien des nouveaux espaces et collectifs de travail qui cherchent à sécuriser les personnes dans leur activité professionnelle par la mise en réseau. Ex : tiers lieux ouverts à des publics qui en sont éloignés

Compétences numériques et travail :

- Développer la capacité des personnes les plus vulnérables à utiliser les nouvelles technologies.
- Former des personnes éloignées de l'emploi pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires aux métiers du numérique.

Fondation de France

Grand Ouest

Environnement

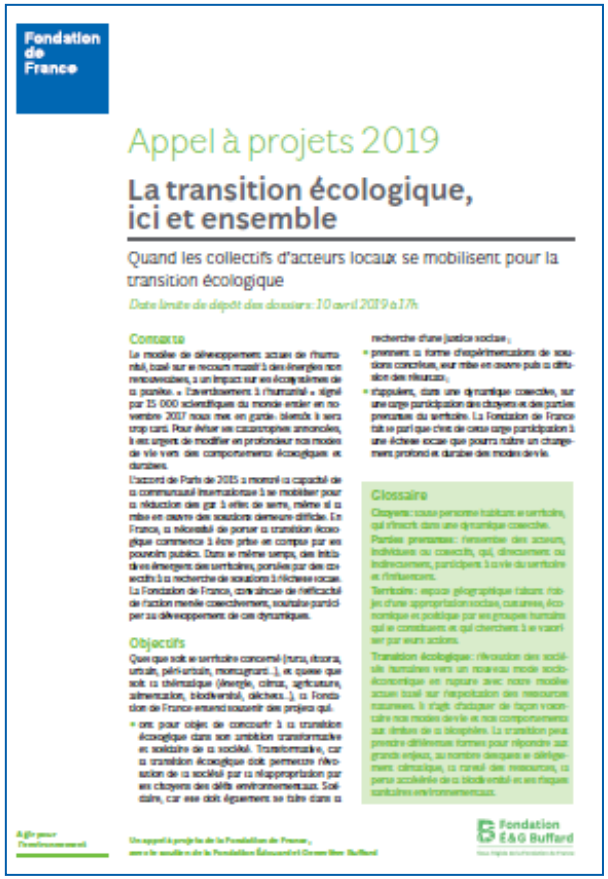

Fondation de France

Appel à projets 2019

La transition écologique, ici et ensemble

Quand les collectifs d'acteurs locaux se mobilisent pour la transition écologique

Date limite de dépôt des dossiers : 10 avril 2019 à 17h

Contexte

Objectifs

Glossaire

Fondation E&G Buffard

Dates limites de réception des dossiers :

10 avril 2019

Objectifs :

- Quel que soit le territoire concerné (rural, littoral, urbain, péri-urbain, montagnard, etc.), cet appel à projets se propose d'aider les citoyens à participer à la transition écologique et à œuvrer ensemble en faveur de la qualité de l'environnement. Dans le même temps, il cherche à promouvoir et diffuser la culture de l'implication citoyenne dans les territoires, en apportant un appui au dialogue territorial

Fondation de France
Grand Ouest

Merci de votre attention et participation

Pour nous joindre :

www.fondationdefrance.org

grandouest@fdf.org

8 rue du Pré Botté – 35000 Rennes 02 99 38 24 22
5 rue Columelle - 44000 Nantes - 02 51 83 20 70